Document generated on 08/03/2025 12:25 p.m.

Revue internationale de l'économie sociale
Recma

Introduction
Introduction

Jean-François Draperi

Number 282, November 2001

Les associations
Associations

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1023397ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1023397ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)
2261-2599 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Draperi, J.-F. (2001). Introduction. *Revue internationale de l'économie sociale*, (282), 17–17. https://doi.org/10.7202/1023397ar

Tous droits réservés © Recma, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Dossier : Les associations

Le dossier sur les associations que nous présentons aujourd'hui comprend deux parties.

La plus substantielle comprend les trois contributions au dernier colloque de l'Association pour le développement de l'économie sociale (Addes) : celles de Colas Amblard, « Cent ans de pratique associative : un point de vue juridique », de Viviane Tchernonog, « Ressources, financements publics et logiques d'action des associations », et d'Edith Archambault , « Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ? ».

Nous proposons également au lecteur de lire l'allocution d'ouvrerture du colloque. Dans un texte d'une grande clarté, Philippe Kaminski souligne les enjeux du travail de l'Addes qui, en dix-huit années, a produit une connaissance statistique et scientifique unique sur les associations, les coopératives et les mutuelles. Il montre ici comment se construit la connaissance sur les associations et précise la place de celles-ci au sein de l'économie sociale.

Ces quatre contributions sont précédées de deux textes importants : la « Charte d'engagements réciproques » a été signée par Lionel Jospin et par les représentants des associations réunis au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives le 1er juillet 2001 à l'hôtel Matignon. Cette célébration fut l'occasion d'une rencontre festive dans les jardins de Matignon, à laquelle participèrent plusieurs centaines d'acteurs associatifs. Mais au-delà du symbole, cette charte traduit une évolution importante de la nature des relations entre l'Etat et le monde associatif : l'Etat reconnaît que les associations peuvent servir l'intérêt général et il s'engage à définir avec elles des relations de partenariat plus égalitaires. Mieux encore, son application sera évaluée par le Conseil national de la vie associative, ce qui porte à croire que, loin d'être un vœu pieux, cette charte inaugure une nouvelle ère pour de nombreuses associations. Le second texte présente, sous la plume de sa présidente, Edith Arnoult-Brill, le Conseil national de la vie associative.

Jean-François Draperi